

PLAN DÉTAILLÉ

M. LE ROY

INTRODUCTION GÉNÉRALE

La mutation cruciale du 6^{ème} siècle av. J.-C. L'évolution échappe aux premières grandes civilisations (Égypte, Mésopotamie). L'affirmation de pôles originaux de civilisations = chaque grande culture trouve sa voie propre.

La royauté chinoise traditionnelle du « Fils du Ciel ». Les désordres des « Royaumes combattants » : la réaction de Confucius. Le conformisme, mais social, du lettré. L'importance des rites. La nouvelle conception autoritaire de « L'Empire du Milieu ». Les lois impératives de l'École des Légistes. L'exemplarité pénale. L'isolement de la « cité interdite » et la perte du « Mandat du Ciel ». Des Mandarins trop littéraires. Le Taoïsme du Yin et du Yang. Le rôle des sociétés secrètes. Le pragmatisme fondamental des Chinois. Le Japon et l'analogie avec le Moyen Age occidental = Tenno, Samouraïs et Shogun. Le Zen.

En Inde, invasions et Sanskrit. La trifonctionnalité = Brahmanes, guerriers et travailleurs. La ramification en castes. La loi inéluctable du Karma. La diversification des pratiques. Jâinisme et Ahimsa (interdiction de nuire). Le Bouddha et son Nirvana. L'empereur Ashoka et son éthique. Les trois formes de Bouddhisme (petit/grand véhicule, tantrique). La diffusion de l'Islam. L'Indépendance de 1947 et sa rivalité. Le syncrétisme de Gandhi. Bienveillance (Ahimsa) et force de la Vérité (Satyagraha) qui doit se manifester sans violence. Concilier action et sagesse. Le refus métaphysique de la violence.

Le premier Empire universel des Perses. Le dynamisme conquérant d'une aristocratie guerrière. La paix de l'Empire et le prestige du Roi des rois. Les Satrapes. La décadence. La captivité de Babylone des Hébreux. La réforme religieuse et morale de Zoroastre. Le dualisme du Bien et du Mal = un affrontement cosmique qui impose le choix moral de l'homme.

Satan l'eschatologie et le Messie. Mithra. L'Islam chiite. Mani et la contradiction du corps et de l'esprit. Les Elus. Les influences sur le Catholicisme et le Catharisme.

La spéculation intellectuelle « fille de la cité » car réciprocité et égalité. L'esprit humain ne compte que sur lui-même. La philosophie abstraite, autonome, désacralisée donc objet de débat. Les premiers philosophes « physiciens » et leur explication globale. Thalès et l'abstraction de l'esprit philosophique : de l'empirisme à la théorie. Le monde est intelligible. Héraclite et la dialectique. Pythagore et les relations numériques du Pythagorisme (Clisthène et Platon). Empédocle et l'antagonisme dualiste. Parménide. L'Atomisme. Anaxagore et l'organisation du chaos par l'esprit.

PREMIERE PARTIE :

LES GRECS ***ou*** ***LA SOCIÉTÉ SOUS LE REGARD DES HOMMES***

Auparavant, des Théocraties. Le roi sacré chez les Hébreux et les problèmes de coordination entre pouvoir temporel et spirituel = Le sacre des Carolingiens et la lutte du Sacerdoce et de l'Empire. Le génie ou le « miracle grec » ; sa relativisation. La systématisation de l'alphabet, d'où une écriture qui n'est plus réservée à une petite élite de lettrés. Mais une civilisation du verbe, critère de la Civilisation face aux Barbares. Les fondements théoriques de la vie scientifique mais peu d'innovations techniques. L'homme « mesure de toute chose » . Mais les dangers de l'Hybris (démésure). Esprit apollinien et dionysiaque. L'introspection psychologique, d'où une Philosophie et une Tragédie intemporelles. Les Dieux anthropomorphisés et leur syncrétisme. Le développement concomitant du corps et de l'esprit. Les Jeux Olympiques. Un art à dimension humaine qui s'oppose à l'art de propagande. Les Dieux, les héros et les Grecs contre le désordre. La sculpture idéalisée et sacralisée. L'esprit grec face à l'esprit occidental moderne dit « prométhéen ».

Les Grecs inventent la notion moderne de Politique autonome. Le Pouvoir descend au milieu des hommes, dans la communauté des citoyens, d'où dialogue et publicité. Les grands législateurs vont préciser les règles de fonctionnement. La Politique vient de la cité (Polis) « L'homme est un animal politique, naturellement fait pour vivre en société » (= Aristote). Mais cette société « naturelle » préexiste à l'individu, contrairement aux théories du Contrat social. Les droits individuels relativisés. La Politique permet seule la vie sociale. L'invention du concept de citoyen, tour à tour gouvernant et gouverné. La souveraineté de la Loi, expression de la volonté collective supérieure. Le magistrat seulement mandataire de la collectivité. Les fondements de la philosophie politique (cf. ses termes).

Aristote : l'intérêt commun comme critère des formes saines de régime. Formes pures et dénaturées = Monarchie/tyrannie ; Aristocratie/oligarchie ; Démocratie/démagogie. Aristote plutôt favorable à un régime mixte, du « Juste milieu ».

Sous l'Antiquité, la pleine liberté est l'exception, donc la citoyenneté est restreinte à une minorité. Mais le petit nombre permet des formes directes de gouvernement, sans représentation. Il faut attendre le 18^{ème} siècle pour la notion de représentation politique qui permettra d'instaurer des démocraties modernes sur de vastes pays. Benjamin Constant : La liberté des Anciens, uniquement politique, comme participation, opposée à la Liberté des Modernes qui comprend aussi l'autonomie de l'individu face à la Société et à son Etat.

I) LA CREATION DE LA DEMOCRATIE A ATHENES

A) L'affirmation progressive de la Cité démocratique

1°) La Royauté dépossédée par l'Aristocratie

a) Les temps homériques

La Thalassocratie crétoise. Minos et Minotaure de Cnossos. Thésée. Mycènes, capitale du monde achéen. Homère et les controverses - L'Iliade ou la guerre de Troie. Enée et Virgile - Ulysse. Les Principautés. Les Doriens. Les siècles obscurs et le Fer (- 1200 à - 800). Le Génos fondamental. Phratries, tribus et peuple. Des solidarités collectives dominées par les grandes familles aristocratiques. Les fonctions diversifiées du roi sont limitées par le Conseil des Anciens. L'Assemblée du peuple doit être informée.

b) La formation des cités à l'époque archaïque

La période archaïque de - 800 à - 480. L'importance décisive de l'écriture alphabétique. L'aristocratie se substitue progressivement aux rois en les réduisant à des tâches limitées (cf. Athènes). Le conseil des aristocrates élit les magistrats qui disposent des anciens pouvoirs du roi. Il dirige aussi la cité, l'assemblée du peuple ratifiant les plus grandes décisions.

Les arguments, devenus classiques, des partisans de l'Oligarchie. La richesse permet l'indépendance intellectuelle et matérielle : le suffrage censitaire et la méfiance à l'encontre du salariat.

La Grèce s'organise en cités ("polis" d'où vient politique). 300 cités souvent de très faible étendue avec un petit nombre de citoyens. Multiples cellules politiques jalouses de leur indépendance. Aspects bénéfiques : gouvernement direct possible, d'où sens des responsabilités civiques. Aspects néfastes : particularismes et tentations d'hégémonies. Le problème des ligues et l'émergence du droit public international. Rome, au contraire édifiera un vaste Empire institutionnalisé. L'échappatoire de la colonisation (Grande Grèce - Phocée - Massilia). Mais l'indépendance des nouvelles cités face à leur métropole.

2°) Les réformes décisives imposées par les Lois de la Cité.

Une crise multiforme qui ne trouvera de solution que par la Loi, consubstantielle à la cité rénovée.

a) L'apparition des grands législateurs

La monétarisation (Crésus) et l'indépendance des cités. Le développement de la fortune mobilière et l'affirmation des classes moyennes. Les tensions. Les grands législateurs et la publication de lois égalitaires consacrant la cité au détriment des anciens groupements. Leur tâche sacrée, leurs pouvoirs exceptionnels et leur rôle d'arbitre, au nom de la Justice. Dracon à Athènes : Des lois pénales draconiennes pour mettre fin aux vendettas des grandes familles. Individualisation et graduation des peines. Les lois s'imposent au magistrat. L'action individuelle.

b) Solon ou l'évolution mesurée

Un arbitrage selon le juste milieu, reposant sur les classes intermédiaires. Solon libère les paysans du servage et de l'esclavage pour dettes afin de s'appuyer sur la paysannerie petite et moyenne propriétaire (cf. les Gracques et la 3^{ème} République). Les 4 classes

censitaires, selon l'équipement militaire. La prédominance de l'infanterie des Hoplites. Une participation, mais subalterne, des prolétaires. L'élection des magistrats. Le tribunal populaire de l'Héliée. L'action ouverte à tous. Le « code » des lois de Solon ? ? et leur prestige. L'Eunomie et la rationalité. Athènes sur la voie des réformes progressives. Une action législative globale.

Le rôle et l'action des tyrans. L'exaltation du tyrannicide. Des notions qui se pérennisent.

B) La vie de la démocratie athénienne au 5^{ème} siècle

1°) La maturation de la démocratie athénienne

a) Les fondements de la démocratie athénienne du 5^{ème} siècle

Clisthène achève les réformes : l'Etat ne connaît plus que des citoyens regroupés dans des circonscriptions territoriales. Les Dèmes. Une organisation décimale.

L'épreuve décisive des guerres médiques. Le patriotisme des soldats-citoyens : Marathon et Salamine.

La population athénienne. Les citoyens et leurs femmes au Gynécée. Les différences entre le droit et la réalité sociologique. Les mètèques = une intégration sociale et culturelle. Les fluctuations des naturalisations. Les esclaves et l'opinion publique.

b) Périclès et l'esprit de la Démocratie

Périclès, maître d'Athènes pendant trente ans (jusqu'en - 429) par son influence. Avec lui une véritable démocratie fondée sur la mesure.

Son discours-manifeste rapporté par Thucydide. D'abord l'élément psychologique, le sens civique. **L'isonomie** fait de la Démocratie un régime d'égalité et de légalité, sans distinction permanente entre gouvernants et gouvernés. D'où **l'iségorie** et la valorisation de la délibération. Enfin, la philanthropie entre les citoyens, fondée sur une bienveillance, peut déboucher sur des formes d'assistance pour maintenir l'homogénéité du corps civique. Le lien entre commerce et Démocratie.

2°) Le fonctionnement contrasté de la démocratie athénienne au 5^{ème} siècle

a) Les institutions de la démocratie athénienne

Pas de représentation politique : le peuple gouverne lui-même. L'Ecclésia. La souveraineté populaire s'exprime dans l'Assemblée qui détient tous les pouvoirs, directement ou indirectement : exécutif, législatif et judiciaire. L'ostracisme. La Boulé (ou Conseil) incarne la permanence de la volonté populaire = Organe de réflexion et d'exécution face à l'Ecclésia. Les jurés tirés au sort du tribunal populaire de l'Héliée. Le problème des délateurs (Sycophantes).

Le magistrat mandataire temporaire de la communauté qui le contrôle. Tirage au sort et élections. Collégialité et courtes durées pour éviter un pouvoir personnel et la confiscation durable de l'autorité par une minorité.

b) La guerre du Péloponnèse et l'ébranlement de la cité

Après Périclès, division des démocrates en factions. Les démagogues. Des politiques incohérentes. La guerre du Péloponnèse : démocratie contre oligarchie. (Thucydide premier véritable historien).

Les sophistes cherchent un savoir pratique qui leur permette de maîtriser les techniques de persuasion, en particulier oratoires. L'utilisation de la dialectique pour leur rhétorique. Les Socratiques leur reprocheront leur primauté immorale de la forme. Mais une influence décisive sur les méthodes d'éducation jusqu'au vingtième siècle (cf. la casuistique dénoncée par Pascal). Mais distinguer les sophistes modérés de la première génération (Protagoras) et les sophistes radicaux de la deuxième génération qui vont abolir tout relativisme face à l'individu.

II) LE DEPASSEMENT DE LA CITE ET LE RAYONNEMENT DES VALEURS DE L'HELLENISME

A) L'ultime prestige de la civilisation grecque

1°) Les origines de la philosophie occidentale

a) La rénovation philosophique de Socrate

Socrate prétend appliquer à la pensée la méthode de sa mère, la maïeutique.

La connaissance véritable doit d'abord être celle de l'intériorité des êtres et des choses pour les dégager des apparences matérielles trompeuses où se complaisent les sophistes. Cette Epistémé exige un effort de compréhension de la raison qui accepte de se soumettre à la Sophia ou sagesse. La valeur du dialogue socratique permettant une dialectique réciproque des arguments. Le retournement des définitions communément admises par la révélation de leurs contradictions cachées = Le "Jui Jitsu" intellectuel de Socrate. Moralité de l'homme qui recherche la Justice. La réhabilitation de la Cité nécessaire à l'homme. Le procès et la fin de Socrate en – 399 = son sacrifice aux lois de la Cité mais aussi par son choix, l'affirmation de son individualité.

b) L'épanouissement de la philosophie classique = Platon et Aristote.

Platon et l'Académie. L'utopie des philosophes rois. L'origine du despotisme éclairé. A la recherche des idées pures et transcendantes, au-delà des apparences. Mystique du Platonisme et du Néoplatonisme.

Aristote et le Lycée : la primauté de l'observation concrète. Le précurseur du droit constitutionnel comparé. Les principes intellectuels se déduisent des faits par analyse et comparaison. La réhabilitation de l'évolution qui permet à l'organisme physique ou social de réaliser imparfaitement sa potentialité de forme achevée que lui assigne la Nature. La logique des genres, des espèces et de leurs attributs. L'influence déterminante d'Aristote sur les juristes.

2°) La dilatation des grandes monarchies hellénistiques.

a) La fulgurante expansion macédonienne = Philippe et Alexandre

La crise des cités. L'intrusion du Roi Philippe. Les « Philippiques » de Démosthène.

La défaite sans appel de Chéronée (-338) : Les cités s'effacent devant les nouvelles monarchies charismatiques, autoritaires et territoriales. L'autonomie, surtout

administrative des cités et la généralisation de ce modèle par l'Empire romain. L'épopée d'Alexandre le Grand (- 336 à - 323) inaugure la période hellénistique, dilatation prodigieuse de l'hellénisme culturel, jusqu'en Inde. Le charisme divin et syncrétique du héros Alexandre (le nœud gordien). Le rêve d'un empire universel fusionnant toutes les élites autour d'une culture grecque. La dissémination de cités imitées de la Grèce. Alexandrie.

b) La nouvelle civilisation hellénistique

Les épigones se partagent l'empire d'Alexandre. Trois grandes monarchies dont la plus célèbre est celles des Lagides (Ptolémée) d'Égypte qui se perpétueront jusqu'à Cléopâtre. Le charisme d'origine divine du roi—héros. Un pouvoir théoriquement absolu qui fait du roi la "loi vivante" et l'équité incarnée dans son rôle de justicier suprême.

Le citoyen s'efface devant l'individu qui devient sujet fataliste face à un pouvoir politique qui lui est désormais complètement extérieur. Les philosophes ne cherchent plus qu'à préserver égoïstement l'individu.

Les cyniques (Diogène) refusent toutes les contraintes et tous les artifices de la société. Les épicuriens (Epicure) et les plaisirs sans excès : l'ataraxie. Au plan politique calcul de l'utilité et conservatisme. Les stoïciens et la soumission à l'ordre universel. Une sorte de philosophie officielle de l'Empire romain à son apogée. L'ambivalence politique : le suicide de Sénèque et les pensées de Marc-Aurèle.

B) La conceptualisation philosophique du droit

La réflexion sur le droit n'est pas effectuée par des juristes mais par des penseurs qui vont étudier les problèmes et les notions philosophiques liés à la justice, au droit et à la loi.

1°) L'exaltation initiale de la loi et du droit

Le droit et la loi apparaissent tout d'abord absolument nécessaires au maintien de l'ordre grec.

a) Les premières conceptions d'un ordre cosmique et social

Zeus triomphe durablement de Cronos et des Titans en garantissant aux Dieux de l'Olympe une justice fondée sur la réciprocité. Prométhée dérobe le feu pour permettre la survie des hommes. Finalement, Zeus compatissant, donne aux hommes la justice pour permettre leur vie sociale.

Thémis, dans une compréhension très large, évoque d'abord la stabilité. Les thémistés. Diké, dans un sens plus juridique, va s'y substituer pour devenir la norme juridique et s'opposant à l'Hybris (= l'excès, la démesure), qui provoque, par nécessité, la vengeance des Dieux. La notion de loi ("nomos") n'apparaît qu'avec le régime de la cité. Cette loi va s'individualiser et se laïciser pour correspondre à la nature sociale et raisonnable de l'homme grec.

b) La loi nécessaire à la cité grecque

Les grands législateurs substituent la loi humaine aux anciens préceptes inspirés : Dracon et Solon. La "politeia" et les "nomoi", les deux éléments constitutifs de la cité. Pindare : "la loi reine de toute chose". La loi symbole de la liberté grecque.

Mais importance concrète et tacite de la coutume. Le problème controversé de la hiérarchie d'autorité entre lois fondatrices et lois ordinaires. A Athènes, l'action publique

en illégalité ("graphé paranomon") ouverte à tout citoyen n'évite pas toujours l'incohérence de la législation.

Pour Héraclite, le père de la dialectique, la justice et les lois humaines évolutives sont soumises à la loi universelle du conflit et de son dépassement.

Pour Démocrite, l'obéissance à la loi est dictée par un utilitarisme bien compris.

2°) Les controverses sur le droit et la loi

a) La contestation de la loi des hommes

La séparation de la loi et de la justice.

Sophocle : Antigone contre Créon : Les lois positives et contingentes de la cité peuvent être en contradiction avec des principes supérieurs métaphysiques.

La loi naturelle d'Euripide inhérente à la conscience humaine face aux lois écrites conventionnelles. Mais le positivisme de la démocratie athénienne.

Selon leur relativisme, les sophistes ne voient dans la loi qu'une convention particulière et temporaire pour éviter un état de nature dangereux selon Protagoras. Mais les sophistes radicaux réduisent la nature à la seule nature amoralisée des individus.

La loi artificielle n'exprime plus que la force hypocrite des dirigeants. (= Thrasymaque et Hippias).

L'utilité selon Antiphon fait primer les prescriptions de la nature sur les lois, du moins sans témoin. L'extrémisme de Calliclès précurseur de Nietzsche.

b) La réhabilitation de la véritable nature sociale de l'homme

Pour les sophistes modérés, la socialisation décisive et irréversible de l'homme impose l'autorité des lois. Critias et la contrainte intérieure. Socrate distingue la Diké et le Dikaïon.

Platon : la loi, comme la justice, provient de la nature spirituelle de l'homme : l'une des origines de la notion de droit naturel. La législation "fonction royale" quand elle est dictée par la philosophie pour éduquer l'homme et le soumettre à la vertu et au bien commun selon un impératif de stabilité.

Pour Aristote, la nature impose une sorte de droit commun ou naturel, idéal, que les droits positifs particuliers des peuples vont concrétiser : l'observation des lois positives permet de découvrir les principes de ce droit naturel.

L'adaptation de la loi humaine. Le sens général et le sens particulier de la justice. La justice distributive, selon une égalité géométrique et proportionnelle. La justice commutative selon une stricte égalité arithmétique pour permettre les échanges par réciprocité.

L'équité, correctif d'une loi trop générale par une interprétation restrictive.

Epicure : la justice justifiée par l'utilité commune et la sécurité.

Les stoïciens : le droit naturel selon l'identité de la raison humaine.